

RAPPORT D'ACTIVITE DU COLLEGE MEDICAL

POUR L'ANNEE

2004

Composition du Collège médical en 2004:

Président:	Dr Paul ROLLMANN
Vice-Président:	Dr Paul NILLES
Secrétaire:	Dr Jean KRAUS

Membres effectifs:

Messieurs les Docteurs Francis CERF, Jean FELTEN, Pierre KAYSER, Anne-Marie MANDRES-PROBST, Paul REUTER, Jean-Paul SCHWARTZ et Joseph STEICHEN.
M. Georges FOEHR et Mlle Michèle WOLFF, pharmaciens.

Membres suppléants:

Messieurs les Docteurs Marie-Anne BISSDORFF ép. ROUKOZ, Léo DUHR, Pit DUSCHINGER, Claude FRIEDEN, Luc MOLLING, René KONSBRÜCK, Robert KRAUS, Marc REMY.
M. Serge OTH, pharmacien.

Secrétaire administratif: M. Paul LINCKELS.

Le présent rapport d'activité procède, pour faciliter les observations et comparaisons, d'après approximativement les mêmes schémas et rubriques que ceux publiés aux rapports d'activité précédents.

Comme par le passé, les chiffres respectivement les pourcentages figurant entre parenthèses correspondent à l'année 2003 et permettent au lecteur attentif de constater des progressions respectivement des régressions dans les différents chapitres par rapport à l'année précédente.

En 2004 le Collège médical s'est réuni 42 (43) fois en séances plénières et en 1 (1) assemblée générale pour traiter les nombreux dossiers en instance.

Le rapport d'activité 2004 comporte les rubriques suivantes:

- I) Avis sur des projets de loi et des règlements grand-ducaux.
- II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.
- III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2004.
- IV) Analyses de contrats d'association entre médecins.
- V) Examens des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.
- VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.
- VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.
- VIII) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.
- IX) Entrevues diverses.
- X) Divers.



I) Avis et/ou discussions sur des projets de loi et des règlements grand-ducaux.

Projets de loi:	08 (04)
Projets de règlements grand-ducaux:	10 (19)
Total:	18 (23)

Sont énumérés ci-après les projets qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Collège médical:

- Projet de loi modifiant l'article 22 du Code des assurances sociales (avis du 14 janvier 2004).
 - Avant-projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 décembre 1975 créant un établissement public dénommé Centre hospitalier de Luxembourg groupant la maternité Grand-Duchesse Charlotte, la clinique pédiatrique fondation Grand-Duc Jean et Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte et l'hôpital municipal (avis du 21 janvier 2004).
 - Avant-projet de loi modifiant la loi du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides (avis du 21 avril 2004).
 - Avant-projet de loi modifiant la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments (avis du 30 juin 2004).
 - Amendement de loi modifiant la loi modifiée du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers (avis du 21 juillet 2004).
 - Avant-projet de loi relatif à la recherche biomédicale (avis du 15 septembre 2004).
 - Avant-projet de loi relatif aux tissus et cellules humains utilisés à des fins thérapeutiques (avis du 08 décembre 2004).
 - Avant-projet de loi modifiant l'article 16 de la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité de médicaments (avis du 15 décembre 2004).
- +++++
- Projet de règlement grand-ducal d'exécution de la loi modifiant l'article 22 du Code des assurances sociales (avis du 14 janvier 2004).

- Avant-projet de règlement grand-ducal portant fixation de la liste des spécialités en médecine dentaire reconnues au Luxembourg ainsi que détermination des conditions de formation à remplir en vue de la reconnaissance de ces titres (avis du 14 janvier 2004).
- Projet de règlement grand-ducal portant désignation des maladies infectieuses et transmissibles sujettes à déclaration obligatoire (avis 10 mars 2004).
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions d'accès, les études ainsi que les conditions de réussite de la formation spécifique en médecine générale (avis du 24 mars 2004).
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 23 décembre 2003 portant exécution de l'article 8 sous 1d) de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (avis du 07 avril 2004).
- Avant-projet de règlement grand-ducal portant création de la profession de podologue, et déterminant : 1. les études en vue de l'obtention du diplôme de podologue ; 2. les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers 3. l'exercice de la profession de podologue (avis du 21 avril 2004).
- Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 mars 1974 concernant certaines substances psychotropes ainsi que le règlement modifié du 06 février 1997 relatif aux substances visées aux tableaux III et IV de la Convention sur les substances psychotropes, faite à Vienne, le 21 février 1971 (avis du 30 juin 2004).
- Avant-projet de règlement grand-ducal concernant la fabrication de médicaments, les bonnes pratiques de fabrication de médicaments et les bonnes pratiques de fabrication de médicaments expérimentaux à usage humain (avis du 21 juillet 2004).
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 18 octobre 2001 déterminant la liste des vaccinations recommandées (avis du 24 novembre 2004).
- Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant le modèle du carnet à souches prévu à l'article 30-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (avis du 15 décembre 2004).



II) Avis sur les nouvelles nomenclatures des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.

Divers avis concernant les actes et services 1. des maîtres mécaniciens orthopédistes-bandagistes et maîtres orthopédistes cordonniers (deux avis), 2. des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique (deux avis), 3. des sages-femmes et 4. prestés dans le Centre Thermal et de santé de Mondorf-les-Bains ont été adressés au Président de la commission de nomenclature.



III) Discussions, propositions et avis sur des questions particulièrement importantes soulevées au fil de l'année 2004.

Parmi les dossiers particulièrement importants traités par le Collège médical, il y a lieu de citer les propositions et avis relatifs aux sujets énumérés ci-après :

- Mise en place d'une nouvelle version du code de déontologie médicale (actuellement en voie d'instances).
- Discussions au sujet de la recommandation concernant la présentation d'un site Internet d'un médecin, médecin dentiste ou pharmacien.
- Elaboration du contrat de convention-type entre maîtres de stages et médecins stagiaires au 3^e cycle de formation en médecine générale à l'Université de Luxembourg.

Dans les grandes lignes, les conseils et directives dont question ci-dessus découlent, dans la mesure du possible, soit de l'application des stipulations du Code de déontologie médicale soit de l'application de la législation sanitaire.

Pour répondre aux multiples questions et pour préparer les nombreuses interventions, le nombre de lettres expédiées par le secrétariat du Collège médical a atteint le chiffre de 621 (579 pour l'année 2003 c'est-à-dire une augmentation de 7,25 %).



IV) Analyse des contrats d'association entre médecins.

15 (23) contrats d'association entre médecins et 1 contrat d'agrément entre un établissement public et un médecin a été soumis pour avis au Collège médical.



V) Examen des demandes d'autorisation d'exercer, de stage et de remplacement.

A) Demandes d'autorisation d'exercer:

1. médecins généralistes:	2000	2001	2002	2003	2004
Avis favorables candidats luxembourgeois	06	09	02	06	02
Avis favorables candidats étrangers	15	15	15	10	26
Avis défavorables candidats luxembourgeois	01	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	07	03	04	00	01
Total des avis émis:	29	27	21	16	29

2. médecins spécialistes:	2000	2001	2002	2003	2004
Avis favorables candidats luxembourgeois	06	13	13	04	15
Avis favorables candidats étrangers	31	34	45	88	57
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	06	00	01	01	02
Total des avis émis:	43	47	59	93	74

3. médecins dentistes:	2000	2001	2002	2003	2004
Avis favorables candidats luxembourgeois	07	03	02	03	01
Avis favorables candidats étrangers	22	12	23	30	39
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	03	00	00	00	02
Total des avis émis:	32	15	25	33	42

4. pharmaciens	2000	2001	2002	2003	2004
Avis favorables candidats luxembourgeois	06	08	06	06	05

Avis favorables candidats étrangers	07	16	09	20	18
Avis défavorables candidats luxembourgeois	00	00	00	00	00
Avis défavorables candidats étrangers	00	00	01	01	01
Total des avis émis:	13	24	16	27	24

B) Demandes d'autorisation de stage et de remplacement:

	2000	2001	2002	2003	2004
Autor. MEVS candidats luxbgeois	25	12	23	27	32
Autor. MEVS candidats étrangers	75	59	68	77	76
Refus MEVS candidats luxbgeois	00	00	00	00	00
Refus MEVS candidats étrangers	00	00	01	00	00
Autor. de remplacements cand. Luxbgeois	34	41	54	60	34
Autor. de remplacements cand. Etrangers	75	76	98	57	62
Refus de remplacements cand. Luxbgeois	00	00	00	00	00
Refus de remplacements cand. Etrangers	01	00	02	00	02
Total des avis émis:	210	188	246	221	206



VI) Avis au sujet des candidatures pour pharmacies vacantes.

02 (03) avis ont été élaborés pour les concessions de pharmacies devenues vacantes à Luxembourg, 20, rue de Gasperich et à dans le canton de Capellen à l'exception des communes de Bascharage, Kopstal, Mamer et Steinfort.

02 (03) avis ont été élaborés pour les concessions nouvellement créées au courant de l'année 2004 dans le canton de Diekirch à l'exception des communes de Diekirch et Ettelbrück et dans les communes Contern, Schuttrange et Weiler-la-Tour.



VII) Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires.

64 (62) plaintes ont fait l'objet d'examen et de décisions. A l'instar de l'année 2004 il y a lieu de confirmer que certains patients, qui se sentent apparemment plus lésés que d'autres ont facilement recours à un avocat pour défendre leurs droits.

Pour le détail des plaintes il y a lieu de se référer au tableau et aux explications ci-après.

Litiges, plaintes diverses et affaires disciplinaires:	2000	2001	2002	2003	2004
1) Médecin c/ médecin	04	04	06	08	02
2) Patient resp. établiss. Public c/ médecin	50	44	50	48	60
3) Médecin c/ patient	00	00	00	00	00

4) Collège médical c/ médecin	00	00	00	00	00
5) Patient resp. médecin c/ établissement public	02	01	00	06	02
6) Divers	01	00	00	00	00
Totaux:	57	49	56	62	64

Explications:

Sur l'ensemble des 64 plaintes retenues, il y a lieu de préciser que

- 07 (04) plaintes concernaient des problèmes de tarification ;
- 06 (06) plaintes concernaient des problèmes en rapport avec le service de garde et de remplacement ;
- 08 (08) plaintes concernaient des contestations de certificats médicaux y compris les certificats de complaisance ;
- 14 (16) plaintes concernaient des contestations des traitements médicaux/dentaires administrés ;
- 23 (20) plaintes concernaient des accusations au niveau du comportement humain/professionnel d'un médecin visé ;
- 06 (08) plaintes diverses.



VIII) Examens de textes d'annonces, d'en-tête de lettres et de plaques professionnelles.

20 (20) annonces ont été avisées favorablement.

17 (16) annonces ont été soit avisées défavorablement soit retournées au demandeur accompagnées par des recommandations à respecter. Dans aucun (0) cas, un candidat a été cité devant l'assemblée plénière pour se faire rappeler oralement les modalités à suivre pour obtenir l'autorisation de publier une annonce renseignant sur l'ouverture d'un cabinet médical.

Le Collège médical est intervenu bon nombre de fois pour rappeler aux médecins la réglementation en vigueur en ce qui concerne le port de titres.



IX) Entrevues diverses.

Au fil de l'année 2004 le Collège médical a eu 32 (28) entrevues diverses qui sont énumérées ci-après:

1 entrevue prolongée avec Monsieur le Ministre de la Santé, Mars DI BARTOLOMEO, à l'occasion d'une approche à discussion de quelques problèmes d'une importance majeure

1 entrevue prolongée avec Monsieur le Ministre de la Santé, Carlo WAGNER, à l'occasion de la présentation des voeux à l'occasion du Nouvel An

1 entrevue avec des délégués de la Commission Nationale pour la Protection des Données au sujet de la mise en place de nouvelles pratiques pour le corps médical et corps pharmaceutique conformes à la nouvelle loi sur la protection des données

4 entrevues avec des médecins au sujet d'articles parus dans plusieurs journaux luxembourgeois et des principes déontologiques.

1 entrevue avec le Conseil de presse au sujet de la déontologie des médecins, médecins-dentistes et pharmaciens dans les journaux au Luxembourg

1 entrevue avec un médecin-dentiste au sujet d'une plainte déposée contre celui-ci et des problèmes concernant son ancien associé

1 entrevue avec le directeur de l'administration du Contrôle médical de la Sécurité sociale au sujet des modifications de la loi concernant l'attribution de la pension d'invalidité

1 entrevue avec l'ancien directeur de l'INCCI

1 entrevue avec un médecin au sujet de son site Internet et des principes déontologiques.

1 entrevue avec un médecin au sujet de l'établissement de certificats médicaux non conformes et du refus de participation au service de garde des médecins

2 entrevues avec deux médecins au sujet de multiples plaintes déposées à leur encontre

1 entrevue avec un médecin au sujet de son comportement vis-à-vis du Collège médical

2 entrevues avec un médecin au sujet de sa situation au sein d'un établissement hospitalier

2 entrevues avec deux médecins au sujet de multiples plaintes concernant le domaine médico-dentaire

1 entrevue avec un médecin au sujet de son comportement vis-à-vis de ses patients

1 entrevue avec quelques médecins au sujet des pratiques dans un cabinet médico-dentaire au Luxembourg

6 entrevues avec des représentants du ministère, de la direction de la Santé et d'autres organes concernés et dont deux ont eu lieu avec les représentants de l'AMMD au sujet de la mise en place d'une commission de conciliation

2 entrevues avec le Comité de Pilotage du projet du Portail Santé (E-Santé)

2 entrevues avec deux médecins et leur patient au sujet d'une conciliation

1 entrevue avec un médecin au sujet de son comportement vis-à-vis d'une patiente

multiples entrevues avec les médecins concernés et la famille plaignante au sujet d'une plainte concernant une contestation d'un traitement médical

1 entrevue avec des représentants du ministre de la Santé au sujet de la révision du code de déontologie médicale

A ces nombreuses entrevues aux sujets divers s'ajoutent 140 (148) entrevues supplémentaires concernant la vérification des connaissances linguistiques des candidats médecins, médecins dentistes et pharmaciens.

Plusieurs entrevues avec des patients.

Assistance à une perquisition judiciaire.

Participation du Collège médical à un cycle de conférences concernant le testament de vie.

Assistance à une assemblée initiale de l'Euregio (au niveau dentaire) à Mettlach-Orscholz en Allemagne.



X) Divers.

A) Actions contre la publicité illicite et tapageuse de la part de personnes n'appartenant pas au corps médical.

En 2003 le Collège médical est intervenu à diverses reprises auprès de personnes ou organismes n'appartenant pas au corps médical pour leur interdire de proposer des activités relevant strictement de l'exercice de la profession de médecin.

B) Mise à jour régulière du site Internet www.collegemedical.lu.

Au site Internet du Collège médical il faudrait particulièrement souligner la visualisation de la liste des médecins, médecins dentistes inscrits au registre professionnel tenu auprès le Collège médical et les pharmaciens inscrits au registre professionnel tenu auprès la Direction de la Santé, Division de la Pharmacie et des Médicaments. Ces listes sont régulièrement mises à jour. Les nouvelles législations publiées au cours d'une année courante concernant les professions de médecin, médecin-dentiste et pharmacien sont ainsi affichées sur ce site.

C) Conférence Européenne des Ordres des Médecins et des Organismes d'attributions similaires.

Comme dans le passé le Collège médical est représenté régulièrement aux réunions de la « Conférence Internationale des ordres et des Organismes d'attributions similaires ».

D) Création d'une commission de conciliation.

Au cours de l'année 2004, des discussions débutées en 2002 concernant la création d'une commission de conciliation ont été poursuivies. Cette commission a pour but de concilier des conflits entre des patients et les médecins concernés.

E) Renouvellement partiel du Collège médical.

Le 05 novembre 2003 a eu lieu le dépouillement des suffrages concernant le renouvellement partiel du Collège médical qui est entrée en fonction le 1^{er} janvier 2004. Sont élus comme membres effectifs les Drs Paul Rollmann, Joseph Steichen, Jean Felten, Jean Kraus, Paul Nilles et M. Georges Foehr (pharmacien) et comme membres suppléants les Drs Marie-Anne Bisdorff ép. Roukoz, René Konsbrück, Claude Frieden, Marc Remy et Claude Schmitz. Mi-janvier 2004, le Collège médical a approuvé la démission du Dr Claude Schmitz en tant que membre suppléant du Collège médical.

